Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Radar statistique pour association de quartier

Par barondesbois

Bonjour,

nous souhaitons mettre en place un radar pour effectuer des statistiques sur une route très passante chez nous pour une association de quartier.

Ce radar est de type doppler, il ne prend pas de photo ou video des voitures, juste la vitesse et la date.

Avons nous le droit de faire ce type de relevé ?

Merci d'avance pour votre aide

Par Suisse1291

Bonjour,

Je suppose que ce cinémomètre (nom du radar) sera installé sur vois publique ? Si oui, demander l'autorisation en mairie.

Par ailleurs, quelle est la finalité exacte de l'installation de ce radar ? Vous n'allez pas faire ces gros frais sans raison, hein ?

Merci pour vos réponses.